

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 14 avril 2025, a adopté les règlements suivants :

- 25-010** **Règlement autorisant un emprunt de 19 891 400 \$ afin de financer l'implantation de solutions numériques et de cybersécurité**

- 25-011** **Règlement autorisant un emprunt de 38 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI**

- 19-028-1** **Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») (19-028) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 143 848 000 \$**

La ministre des Affaires municipales a approuvé le règlement 25-011 le 9 mai 2025, approuvé le règlement 25-010 le 12 mai 2025 et approuvé le règlement 19-028-1 le 15 mai 2025. Tous ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 23 mai 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat